

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 28 mars 2017

Lieu : Maison du Temps Libre à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Votants :

<b>Bannans</b>	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	Pouvoir à Jean-Louis Néault
	Jean-Louis Néault	X
<b>Boujailles</b>	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	X
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	
<b>Bulle</b>	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
<b>Courvières</b>	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à Hélène Poulin
	Maud Franey-Saillard	X
	Hélène Poulin	X
	Guy Perrin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
<b>La Rivière Drugeon</b>	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
<b>Vaux et Chantegrue</b>	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Fabre

Ordre du jour :

- **APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2017**
- **ADMINISTRATION GENERALE**
  - Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux
- **FINANCES**
  - Présentation du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 des budgets annexes : Assainissement intercommunal – ZAE à Bulle – Elimination des déchets – Bâtiment-Relais les Vaudins pour vote le 11 avril.
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - PLUi : point d'information
- **SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ**
  - Point sur le dossier de la maison de santé
- **CULTURE – COMMUNICATION**
  - Convention avec l'association Musicart's
  - Convention avec l'Association Culturelle Intercommunale de l'Eau Vive
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**
  - Signature du contrat de ruralité

---

Mr Christian Vallet, maire de La Rivière Drugeon, accueille l'assemblée et donne la parole au Président qui ouvre la séance.

### 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FEVRIER 2017

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du conseil communautaire du 28 février 2017. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2) - ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1. Montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux (délibération n° 10)

Mr le Président indique que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25.5.2016 applicable aux trois fonctions publiques et du nouvel indice brut terminal 1022 et non plus 1015 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Ainsi, les attributions individuelles nominatives sont les suivantes :

Nom	Fonction	% indice brut de référence 1022	Valeur au 1 <sup>er</sup> février 2017
Claude DUSSOUILLEZ	Président	41.25 %	1 596.64 €
Jean-Louis NEAULT	1 <sup>er</sup> vice-président	16.50 %	638.65 €
Philippe ALPY	2 <sup>e</sup> vice-président	8.25 %	319.32 €
Gérard PAULIN	3 <sup>e</sup> vice-président	16.50 %	638.65 €
Dominique MENETRIER	4 <sup>e</sup> vice-président	11.00 %	425.77 €
Rémi DEBOIS	5 <sup>e</sup> vice-président	5.50 %	212.88 €
Xavier VIONNET	6 <sup>e</sup> vice-président	8.25 %	319.32 €

Le conseil communautaire prend acte de ces informations à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 3) - FINANCES

### 3.1. Présentation du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 des budgets annexes : Assainissement intercommunal – ZAE – Elimination des déchets – Bâtiment-Relais les Vaudins.

Les documents ont été envoyés une deuxième fois ce jour même, suite à un problème de messagerie électronique inexpliqué. Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir excuser cet envoi tardif.

Mr Jean-Louis Néault rappelle que la loi impose de voter l'ensemble des comptes administratifs et budgets primitifs lors d'une seule et même séance. Pour alléger l'ordre du jour du prochain conseil, le compte administratif et le budget primitif des budgets annexes sont présentés pour vote le 11 avril.

#### Assainissement intercommunal :

- Compte administratif 2016 :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	413 987,21 €	444 371,23 €	30 384,02 €
	Investissement	270 264,44 €	265 758,38 €	- 4 506,06 €
Report 2015	Exploitation		167 737,32 €	
	Investissement	56 301,33 €		
<b>TOTAL</b>		<b>740 552,98 €</b>	<b>877 866,93 €</b>	<b>137 313,95 €</b>
Investissement : reste à réaliser 2016 reportés en 2017		42 198,00 €	- €	
Résultat cumulé	Exploitation	413 987,21 €	612 108,55 €	198 121,34 €
	Investissement	368 763,77 €	<b>265 758,38 €</b>	- 103 005,39 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>		<b>782 750,98 €</b>	<b>877 866,93 €</b>	<b>95 115,95 €</b>

- Budget primitif 2017

	Dépenses	Recettes
<b>Exploitation</b>	540 667,00 €	445 551,66 €
Résultat 2016 reporté		95 115,34 €
<b>Total</b>	<b>540 667,00 €</b>	<b>540 667,00 €</b>
<b>Investissement</b>	173 313,61 €	276 319,00 €
Reste à réaliser 2016 reportés en 2017	42 198,00 €	- €
Résultat 2016 reporté	60 807,39 €	
<b>Total</b>	<b>276 319,00 €</b>	<b>276 319,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>816 986,00 €</b>	<b>816 986,00 €</b>

Mr Jean-Louis Néault apporte les précisions suivantes :

En section d'investissement, 326 565,77 € ont été dépensés pour 375 302 € prévus ; 276 319 € sont inscrits cette année. La diminution des dépenses 2017 concerne principalement les pompes de relevage, les automates et les travaux pour l'autosurveillance des réseaux qui est terminée.

L'emprunt sur 20 ans à taux variable contracté en 1999 pour la construction de la station d'épuration a été totalement remboursé en 2016 soit 3 années avant l'échéance théorique, grâce à la baisse des taux. Le paramétrage de l'ordinateur qui pilote la station d'épuration a été fait en 2016 pour 21 683 €.

En section d'exploitation, 413 987,21 € ont été dépensés pour 641 587 € prévus ; 540 667 € sont inscrits pour cet exercice. Le principal poste de dépenses 2017 concerne les frais de personnel, dont le recrutement d'un ingénieur à mi-temps dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence « eau » et « assainissement ». Les 110 500 € à rembourser au budget principal pour les salaires de 3 techniciens + 0.5 ETP d'un poste d'ingénieur tiennent compte de la subvention de l'Agence de l'Eau liée au transfert de la compétence.

Le vieillissement du réseau explique les 27 500 € prévus pour réparations.

Les coûts d'électricité sont très importants : collecteurs = 27 609 € ; station d'épuration = 32 207 €.

Il faut étudier la raison d'un tel coût alors que les communes ont réalisé les travaux de mise en séparatif de leur réseau.

Une recette nouvelle de 10 000 € concerne la participation de la commune de Sainte Colombe correspond à la taxe appliquée au prorata des linéaires de réseaux unitaires toujours en service sur son territoire.

Pour conclure, Mr Néault observe que l'excédent de 137 313 € n'est pas très élevé par rapport aux dépenses qui peuvent être payées grâce à la trésorerie dégagée par le budget principal. En effet, la redevance 2016 fut à payer le 31.12.2016. Cette année, les communes donneront la priorité à la saisie de leur rôle communal pour transmission à la CFD dans les meilleurs délais.

Mr Louis Girod demande si l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station d'épuration est envisageable pour réduire la facture EDF.

Cette proposition sera soumise à l'avis de personnes qualifiées.

Mr Dominique Ménétrier souligne que l'accroissement démographique va imposer une réflexion sur la capacité de la station d'épuration (rappel : 7 000 équivalent-habitant).

Mr Xavier Vionnet confirme qu'avec le PLUi, la question sera à étudier de près, avec des propositions à faire pour l'avenir.

Mrs Philippe Alpy et Bruno Trouttet rappellent que dans le cadre du PLU de la commune de Frasné, le commissaire-enquêteur a pointé la question du dimensionnement de la station d'épuration et a demandé quelles solutions étaient envisagées. La déconnexion des villages de Boujailles et Courvières, pour raccordement à une petite station d'épuration a été alors évoquée.

Mr Philippe Alpy indique par ailleurs qu'il faut anticiper la baisse des subventions estimée à 20 - 30 %.

Mr Michel Beuque observe que le devenir des boues sera à réfléchir rapidement eu égard aux exigences de la filière Comté.

Mr le Président précise que les bassins d'aération ne sont pas modulables ce qui exclut la possibilité d'un agrandissement et implique la construction d'un nouvel équipement.

Cette problématique pourra être étudiée par l'ingénieur à recruter dans le cadre du transfert de la compétence.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations.

## ZAE

- Compte administratif 2016 :

		Depenses	Recettes
Réalizations 2016	Fonctionnement	453 968,62 €	388 999,86 €
	Investissement	126 192,30 €	1 326 526,32 €
		+	+
Résultat 2015 reporté	Fonctionnement		757 350,78 €
	Investissement	1 991 548,72 €	
<b>TOTAL</b>		<b>2 571 709,64 €</b>	<b>2 472 876,96 €</b>
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	453 968,62 €	1 146 350,64 €
	Investissement	2 117 741,02 €	1 326 526,32 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 571 709,64 €</b>	<b>2 472 876,96 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>		-	<b>98 832,68 €</b>

- Budget primitif 2017 (*délibération n° 2017-03-11*)

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	8 294 461,00 €	7 602 078,98 €
Résultat 2016 reporté		692 382,02 €
<b>Total</b>	<b>8 294 461,00 €</b>	<b>8 294 461,00 €</b>
<b>Investissement</b>	9 607 367,30 €	10 398 582,00 €
Résultat 2016 reporté	791 214,70 €	
<b>Total</b>	<b>10 398 582,00 €</b>	<b>10 398 582,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>18 693 043,00 €</b>	<b>18 693 043,00 €</b>

Mr Jean-Louis indique que les montants portés au budget seront modifiés pour prendre en compte le transfert de terrains comptabilisés à l'actif du budget principal pour 81 720 € HT. Ce sera donc une dépense pour le budget ZAE et une recette au budget principal. La question de la TVA doit être éclaircie par le Service des Impôts des Entreprises.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord sur le transfert de ces terrains situés sur le territoire de la commune de Bulle Section ZI n° 62 pour 30a 80ca Section ZI n° 63 pour 37a 780ca.

Par ailleurs, le transfert de l'emprunt de 1 040 K € du budget principal à ce budget perturbe l'équilibre du budget principal. Ce point sera revu en détail avant le vote du 11 avril.

L'importance des montants est due à la tenue d'une comptabilité de stock.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations.

## Elimination des déchets :

- Compte administratif 2016 :

		Depenses	Recettes
Réalizations 2016	Fonctionnement	492 846,55 €	493 309,80 €
	Investissement	- €	- €
		+	+
Reports 2015	Fonctionnement		548,95 €
	Investissement		
<b>TOTAL</b>		<b>492 846,55 €</b>	<b>493 858,75 €</b>
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	492 846,55 €	493 858,75 €
	Investissement	- €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>492 846,55 €</b>	<b>493 858,75 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>			<b>1 012,20 €</b>

- Budget primitif 2017

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	541 780,00 €	540 767,80 €
Résultat 2016 reporté		1 012,20 €
<b>Total</b>	<b>541 780,00 €</b>	<b>541 780,00 €</b>
<b>Investissement</b>	- €	- €
Résultat 2016 reporté	- €	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>541 780,00 €</b>	<b>541 780,00 €</b>

Mr Jean-Louis rappelle que le budget est construit selon la contribution que demande le SMCOM (Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères).

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations.

## Bâtiment-relais Les Vaudins

- Compte administratif 2016 :

		Depenses	Recettes
Réalizations 2016	Fonctionnement	14 596,08 €	14 596,08 €
	Investissement	30 630,93 €	- €
		+	+
Résultat 2015 reporté	Fonctionnement		
	Investissement	48 681,43 €	
<b>TOTAL</b>		<b>93 908,44 €</b>	<b>14 596,08 €</b>
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	14 596,08 €	14 596,08 €
	Investissement	79 312,36 €	- €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>93 908,44 €</b>	<b>14 596,08 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>			<b>- 79 312,36 €</b>

- Budget primitif 2017

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	22 796,00 €	22 796,00 €
Résultat 2016 reporté		
<b>Total</b>	<b>22 796,00 €</b>	<b>22 796,00 €</b>

<b>Investissement</b>	32 804,64 €	112 117,00 €
Résultat 2016 reporté	79 312,36 €	
<b>Total</b>	<b>112 117,00 €</b>	<b>112 117,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>134 913,00 €</b>	<b>134 913,00 €</b>

Mr Jean-Louis Néault rappelle que la CFD assure le portage comptable uniquement et que le déficit de fonctionnement est facturé à la commune de Frasné, le déficit d'investissement étant assumé par la CFD (79 312 € en 2016). Ce sera une opération blanche quand toutes les cellules seront vendues.

#### 4) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire

##### 4.1. PLUi : point d'information

Après analyse approfondie des 10 offres, les 4 bureaux d'études suivants ont été auditionnés le 17 mars, en présence de Mme Martin Fournier, Mr Cochet, Mrs Dussouillez et Vionnet.

Un rendez-vous est fixé avec Mr Cochet pour faire le choix définitif, après réception des éléments complémentaires demandés au cours des auditions.

##### 4.2. Information sur vente parcelle ZAE.

L'entreprise de BTP Loiget-Lonchamp a signé ce matin même la réservation de la parcelle n° 2 d'une valeur de 111 626 €. 9 parcelles sont vendues à ce jour.

#### 5) - SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITÉ

##### 5.1. Point sur le dossier de la maison de santé par le vice-président

Mr Philippe Alpy rappelle le projet se situera à l'emplacement actuel de la maison de Mme Louette.

Une complication urbanistique a nécessité une réunion des 12 copropriétaires du bâtiment « Le Renouveau », animée par la commune, la CFD et le porteur du projet immobilier, la société Sotraco. En effet, une zone non constructible insoupçonnable, et découverte tardivement, remet en cause les plans initiaux puisqu'ils empiètent sur 70 m<sup>2</sup>, sauf accord unanime des copropriétaires.

Maître Lance, copropriétaire, est chargé de rédiger un protocole d'accord entre la société Sotraco et les copropriétaires.

Par ailleurs, le travail se poursuit au niveau des professionnels de santé qui sont en ce moment même en réunion pour élaborer un projet de santé. L'objectif n'est pas d'imposer des contraintes supplémentaires mais de proposer une offre de soin à travers cette infrastructure. Seuls, les professionnels peuvent définir le cadre dans lequel ils travailleront.

Mme Maud Franey-Saillard rappelle que les critères à respecter pour obtenir la reconnaissance « maison de santé » sont plus contraignants que pour une maison médicale, mais génèrent davantage de subventions de l'ARS (*Agence Régionale de Santé*).

Elle souhaite le chiffrage des deux options possibles : avec et sans subvention et demande par ailleurs à travailler avec Mr le Préfet et l'ARS.

Mr Philippe Alpy répond que les élus doivent rester à leur place et qu'il est déterminé à faire aboutir un pôle médical pour l'avenir du territoire, considérant que les professionnels montent leur projet tandis que les élus proposent une infrastructure.

Les élus doivent se saisir de ce problème mais ne doivent pas oublier que ces professionnels de santé travaillent en libéral.

Mr Xavier Vionnet pense que la CFD doit s'interroger, en tant que financeur, sur un tel partenariat, et que si les professionnels n'écrivent pas leur projet de santé, ceux-ci peuvent construire eux-mêmes leurs locaux.

Pour terminer, Mr Philippe Alpy réaffirme la volonté des élus de faire aboutir ce projet, avec conviction et détermination.

## **6) - CULTURE – COMMUNICATION**

### **6.1. Convention avec Musicart's (délibération n° 12)**

Mr Dominique Ménétrier rappelle que suite aux difficultés rencontrées par l'association en 2016, la CFD avait décidé de suspendre la convention de partenariat avec Musicart's jusqu'à un rétablissement de la situation.

Un travail a été fait par la nouvelle équipe, notamment l'embauche d'une nouvelle directrice, la rédaction de nouveaux statuts et une présentation des comptes en Assemblée générale le 15 février dernier. Un nouveau règlement intérieur ainsi qu'un nouveau projet pédagogique sont également en cours d'approbation.

L'association compte 166 élèves contre 191 en 2015-2016. La répartition géographique est la suivante : 52 % pour la CFD – 38 % CCA 800 et 10 % extérieurs à un tarif plus élevé. 15 professeurs sont salariés. En outre, il est rappelé que la représentation de la CFD en tant que membre de droit au Conseil d'Administration de Musicart's est assurée par Mrs. Dominique Ménétrier, Denis Vallet et Hervé Claudet.

Compte-tenu de ces éléments vus par la Commission Culture Communication, il est proposé une nouvelle convention, plus précise et définie quant aux attentes de la CFD. Cette convention prévoit également la participation de la CFD

- au fonctionnement de l'école de musique pour un montant de 30 341 €.
- au financement des Interventions Musicales en Milieu Scolaire pour un montant de 6 435 €.

Ces montants sont équivalents à ceux de 2016.

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention et autorise le Président à la signer à l'unanimité des membres présents ou représentés moins Mrs. Dominique Ménétrier, Denis Vallet et Hervé Claudet qui ne prennent pas part au vote, étant membres du conseil d'administration de l'association.

Mr Philippe Alpy ajoute que le Département verse une subvention de 18 553 € car cette école répond aux critères définis pour la classer comme élément structurant pour le territoire.

En sa qualité de maire de la commune de Frasne, Mr Alpy ajoute que la mise à disposition de la salle de musique, jusque-là gratuite, devra être intégrée aux charges de l'association, ce qui est le cas également pour la commune de Bannans qui met à disposition la salle des fêtes pour les cours de danse.

### **6.2. Convention avec l'ACI de l'Eau Vive (Association Culturelle Intercommunale) (délibération n° 12)**

Mr Dominique Ménétrier rappelle que depuis 2007, la CFD subventionne l'ACI pour l'organisation du Festival de théâtre à Bannans. Il est proposé pour cette année de passer une convention afin de préciser les engagements des uns et des autres.

Le montant est identique à 2016 soit 4 000 € répartis comme suit :

- 3 478 € pour l'organisation du Festival de l'Eau Vive et spectacles
- 522 € pour la location du matériel nécessaire à la bonne organisation de ces manifestations

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention et autorise le Président à la signer, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins Mme Hélène Poulin et Mr Hervé Claudet qui ne prennent pas part au vote étant adhérents à l'association.

## **7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **7.1. Signature du contrat de ruralité**

Le contrat de Ruralité a été signé le 16 mars à la Communauté de Communes Frasne-Drugeon, en présence de Mr le Préfet, de Mme la Sous-Préfète et des organismes partenaires (Département, Agence Régionale de Santé, Education Nationale, Caisse des dépôts, Région).

A l'heure actuelle, la répartition de l'enveloppe globale de 1 392 000 € et les financements possibles n'ont pas été communiqués par la préfecture qui étudie chaque contrat.

**7.2. Assemblée générale du Ski Club Frasné-Drugeon du 7 avril à 19 h 30**

Mr Rémi Débois représentera la CFD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de La Rivière Drugeon.

Le Président,  
Claude DUSSOUILLEZ

